

**Appel à manifestation d'intérêt pour l'occupation du domaine public portuaire,
en vue d'une activité de service à la filière (la vente, la réparation et l'entretien
de matériels électroniques et informatiques de navigations et autres,
l'électricité générale maritime et autres importation et exportation de matériels
électriques électroniques et informatiques).**

AVIS DE PUBLICITE

SECTION I – DENOMINATION ET ADRESSE DE L'AUTORITE COMPETENTE :

Société d'Exploitation des Ports du Déroit (SEPD), 24 Boulevard des Alliés, 62100 Calais ; Tél. : 03.21.46.29.00.

La SEPD est titulaire d'un contrat de délégation de service public portant sur le port de Boulogne-sur-Mer – Calais signé le 19 février 2015 avec la Région Haut-de-France.

SECTION II – OBJET DE LA PUBLICITE :

La société SIECMI a manifesté son intérêt auprès de la SEPD en vue d'occuper une dépendance du domaine public situé sur le port de Boulogne-sur-Mer sur l'emprise parcellaire bâtie, identifiée parcelle 5 de l'îlot 12, cadastrée BE 253, d'une superficie totale de 200 m² aux fins d'exercer son activité de service à la filière (la vente, la réparation et l'entretien de matériels électroniques et informatiques de navigations et autres, l'électricité générale maritime et autres importation et exportation de matériels électriques électroniques et informatiques).

Elle a sollicité à cet effet une autorisation d'occupation temporaire constitutive de droits réels d'une durée de 15 ans.

Par le présent avis de publicité, portant « Appel à manifestation d'intérêt », la SEPD entend s'assurer de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente portant sur la parcelle susvisée, et relative à la délivrance du titre projeté, par application de l'article L. 2122--1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP) dans sa rédaction issue de l'Ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques.

SECTION III – CARACTERISTIQUES ESSENTIELLES DE L'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PROJETEE :

1) AOT

- Objet de l'autorisation : autorisation conventionnelle d'occupation temporaire du domaine public constitutive de droits réels portant sur une parcelle bâtie située sur le port de Boulogne-sur-Mer, cadastrée BE253, d'une superficie de 200 m² en vue d'une activité de service à la filière (la vente, la réparation et l'entretien de matériels électroniques et informatiques de navigations et autres, l'électricité générale maritime et autres importation et exportation de matériels électriques électroniques et informatiques).

- Durée de l'autorisation : 15 ans.

- Montant prévisionnel de la redevance annuelle : Redevance terre-plein tarifs publics en vigueur au 1er janvier 2018 majorée de la valeur vénale du bâtiment lissée sur 15 ans + frais de remise en état (tarif public en vigueur)

- Montant prévisionnel des investissements envisagés 43 015 EUROS Hors Taxe

- Octroi de droits réels : oui.

- Lieu d'exécution : Boulogne-sur-Mer

- Date prévisionnelle de signature de l'autorisation : 31/07/2018.

SECTION IV - MODALITES DE REPONSE AU PRESENT AVIS :

- Coordonnées de l'autorité compétente pour, le cas échéant, recevoir la manifestation d'intérêt et toute demande relative au présent avis : Société d'exploitation des ports du détroit (SEPD),
24 Boulevard des Alliés, 62100 Calais. Tél. : 03.21.46.29.00.
- Date limite pour manifester son intérêt : **Vendredi 29 juin 2018 – 16 :00**

SECTION V - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

- Nom et adresse de l'opérateur économique en faveur duquel les autorisations seront délivrées en l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente : SAS SIECMI représentée par Monsieur Gilbert AUNEAU, actuel Président, de la société SIECMI Société par Actions Simplifiée au capital de 115 080 EUR, dont le siège est à CONCARNEAU (29900), 3 Quai Est, immatriculée sous le numéro de SIREN 328 097 878 au Greffe du Tribunal de Commerce de QUIMPER (29000)
- Date de publication du présent avis : 14/06/2018.